

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 09 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	30/10/2023
Membres en exercice :	26
Présents :	21
Qui ont pris part à la délibération :	26

Etaient présents : Michel ALBESPY, Mathilde ANDRE, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE.

Absents et excusés : Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Laurent COT (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Anne-Marie GARRIGUES (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Christian PEREZ (pouvoir à Michel ALBESPY), Marlène URSULE (pouvoir à Serge FRAYSSINET).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elodie RIVIERE a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

04 - VALIDATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027

Dans le cadre de la Convention d'Objectif et de Gestion 2018-2022 de la branche famille, les Contrats Enfance jeunesse (CEJ) sont progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG).

Ce nouveau cadre contractuel, d'une durée de cinq ans (2023-2027 à l'échelle du territoire) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, sur les différents champs d'intervention mobilisés par la Caisse d'Allocation Familiale : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le handicap, la parentalité, l'animation de la vie sociale...

Madame le Maire rappelle que la démarche Convention Territoriale Globale s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé avec les élus, les partenaires, les acteurs et habitants, afin d'élaborer un projet de services aux familles adapté aux besoins et aux ressources du territoire.

Cette démarche a été lancée et sera poursuivi à l'échelle des communes de Druelle-Balsac, Le Monastère, Ste Radegonde et Sébazac-Concourès, étant précisé que chaque collectivité reste libre de définir les actions qu'elle met en œuvre dans les champs de compétence qu'elle exerce.

A l'issue du diagnostic, 9 actions ont été validées (en pièces jointes)

Le pilotage et le suivi des actions de la CTG sera assuré à l'échelle du territoire des quatre communes. Il sera confié au « SIVU Relais d'Assistantes Maternelles » créé en 2003 à l'échelle de ces communes, qui recruterá un animateur ayant la fonction de chargé de coopération CTG.

Des instances de pilotage et un suivi technique seront mis en place et définis dans le règlement intérieur du SIVU qui devra être modifié.

Ces fiches actions sont classées à partir de quatre Orientations :

- **Renforcer la cohérence de l'offre de services petite enfance avec les besoins des familles**
 - Action 1 : Valoriser et repenser les missions du Relais Petite Enfance
 - Action 2 : Favoriser le maintien (à minima) de l'offre d'accueil individuel et projets d'installation de nouvelles assistantes maternelles (y compris en MAM)
- **Actions transversales à l'ensemble des orientations de la CTG**
 - Action 3 : Développer la qualité d'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques (handicap...)
- **Consolider et renforcer l'offre d'accompagnement en direction des enfants et des adolescents**
 - Action 4 : Renforcer la coopération entre les acteurs jeunesse
 - Action 5 : Développer les interventions en direction des adolescents
 - Action 6 : Promouvoir les métiers de l'animation et pérenniser les postes
- **Soutenir les parents et les dynamiques d'animation de la vie sociale**
 - Action 7 : Soutenir et développer les dynamiques d'animation de la vie sociale
 - Action 8 : Organiser un « mois » de la famille
 - Action 9 : Développer l'offre culturelle et la valorisation de projets existants

Pour mener à bien ce projet, les partenaires signataires mettent en place une gouvernance, via des instances de pilotage et de suivi technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la convention CTG du Territoire présentée et ci annexée
- Valide les fiches actions présentées ci annexées
- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale du territoire avec la Caf de l'Aveyron
- Donne tous pouvoirs à son maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération, transmise par voie dématérialisé en
15 NOV. 2023
Préfecture le : 15 NOV. 2023
Publication le : 15 NOV. 2023
Le Maire, Patrick GAYRARD



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le Maire
Affiché le 15 NOV. 2023
Signé par Patrick GAYRARD
Dématérialisé,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

04 - VALIDATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE
Objet de l'acte :
GLOBALE 2023-2027

Date de décision: 09/11/2023

Date de réception de l'accusé 15/11/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 20231109_04

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20231109-20231109_04-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 04-Validation CTG 2023-2027.pdf (99_DE-012-200064665-20231109-
20231109_04-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : CTG VALIDATION.pdf (73_CO-012-200064665-20231109-
20231109_04-DE-1-1_2.pdf)

Validation CTG

La présente Convention Territoriale Globale est signée entre :

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Anne CALVET et par son Directeur, Monsieur Stéphane BONNEFOND, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Et après dénommée « la Caf » ;

Et

Le SVU de Sébazac, représenté par sa Présidente Mme Marie-Lou POURCEL, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil syndical ;

Et après dénommée « le SVU de Sébazac » ;

Et

La commune de Sébazac Concourès, représentée par son maire Mme Florence CAYLA, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Et après dénommée « la commune de Sébazac Concourès » ;

Et

La commune de Druelle-Balsac, représentée par son maire Monsieur Patrick GAYRARD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Et après dénommée « la commune de Druelle-Balsac » ;

Et

La commune du Monastère, représentée par son maire Monsieur Jacques MONTOYA, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Et après dénommée « la commune du Monastère » ;

Et

La commune de Ste Radegonde, représentée par son maire Madame Laurence PAGES-TOUZE, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Et après dénommée « la commune de Ste Radegonde » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales [Caf] ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales [Cnaf] ;

Vu la délibération du conseil syndical du SVU de Sébazac en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Sébazac en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Druelle-Balsac en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du Monastère en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

La Caf peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation qui constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Aveyron, le SIVU de Sébazac et les communautés de Sébazac, Concours, Drueille, Balsac, Le Monastère et St Radegonde souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Article 1 - OBLIGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

Article 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'offre et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire du Sivu de Sébazac concernent la Petite Enfance, l'Enfance-jeunesse, la Parentalité, le Handicap et l'Animation de la Vie Sociale :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Article 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COMMUNES

Le SIVU et les communes mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés. Ceux-ci concernent :

- la Petite Enfance,
- l'Enfance-jeunesse,
- la Parentalité,
- le Handicap,
- l'Animation de la Vie Sociale.

Article 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
 - Pour suivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Pour suivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
 - Comprendre les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créeer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

L'annexe 2 à la présente convention précise les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Cette annexe fait apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Aveyron, le SIVU et les communes s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habitués ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bourses territoire ctg ».

De leur côté, le SVU et les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ANNEXE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf, le SVU et les communes.

Le secrétariat permanent est assuré par les collectivités.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 2 de la présente convention.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ANNEXE 7 - CHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent reciprocement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude

et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité pour les responsables de traitement concernés d'ajuster le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ANNEXE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ANNEXE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont définis dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'ajuster les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ANNEXE 10 - DOCUMENT DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expressa reconduction.

ANNEXE 11 - EXPLICATION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification sera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaldra sur le titre.

¹ Le montant de référence est tenu compte dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

		La Caf de l'Aveyron	
Article 12 : LA FIN DE LA CONVENTION	Le Directeur		La Présidente
- Réiliation de plein droit avec mise en demeure			
En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être réalisée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.			
		Le SIVU de Sébrazac	
		La Présidente	
- Réiliation de plein droit sans mise en demeure			
Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la réalisation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.			
		La commune de Sébrazac Concours	
		La Maire	
- Réiliation par consentement mutuel			
La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.			
- Effets de la résiliation			
La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenir.			
- Recours contentieux			
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.			
Article 13 : LES RECOURS			
		La commune du Monastère	
		Le Maire	
Article 14 : CONFIDENTIALITÉ			
Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.			
Fait à le 2023.			
En autant d'exemplaires originaux que de signataires			
		La Maire	

Article 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Réiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être réalisée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la réalisation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Réiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera réalisée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenir.

- Réiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation entraînera sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à le 2023.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

TYPE DE STRUCTURE	NOM DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE SIGNATAIRE NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAIE	
LAEF	
RAM	
ALSH	
LUDOTHÉQUE	

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2023-2027 – Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

DIAGNOSTIC PARTAGÉ, PLAN D’ACTIONS ET GOUVERNANCE

Quatre orientations stratégiques ont été retenues par le Comité de pilotage de la démarche pour décliner le plan d’action de la Convention Territoriale Globale

Orientation 1 : Renforcer la cohérence de l’offre des services petite enfance avec les besoins des familles

- Action 1 : Valoriser et repenser les missions du Relais Petite enfance
- Action 2 : Renforcer le ministère de l’offre « document individualisé » et les projets d’instillation de nouvelles autorités maternelles (y compris en MAM)
- Action 3 : Développer la qualité d’offre des enfants ayant des besoins spécifiques (handicap...)
- En perspective : Étudier les possibilités d’augmentation de l’offre d’accueil petite enfance

Orientation 2 : Consulter et développer l’offre d’accompagnement en direction des enfants et des adolescents

- Action 4 : Renforcer les coopérations entre les acteurs jeunesse
- Action 5 : Développer les interventions en direction des adolescents
- Action 6 : Promouvoir des méthodes de l’animation

Orientation 3 : Soutenir les parents et les dynamiques d’animation de la vie sociale

- Action 7 : Soutenir et développer les dynamiques d’animation de la vie sociale
- Action 8 : Organiser un « Mois de la famille »
- Action 9 : Développer l’offre naturelle et la valorisation des projets existants

Orientation 4 : Favoriser le développement de dynamiques collectives et l’animation des réseaux d’acteurs (orientation transversale à l’ensemble du plan d’action)

Action 1 : Valoriser et repenser les missions du Relais Petite enfance	<p>Le Relais Petite Enfance (le « Relai ») est perçu par les acteurs comme un véritable atout pour le territoire, en particulier dans un contexte où le recensement d'un mode d'accueil du jeune enfant devient de plus en plus complexe pour les familles.</p> <p>Si ses missions peuvent être incertaines, en particulier avec l'évolution du référentiel national des Relais, nombre d'acteurs ont investi lors de la phase de diagnostic sur l'importance de concevoir ce service pour maintenir la qualité des actions proposées, mais aussi démontrer son impact sur le territoire auprès des autorités maternelles et des familles.</p> <p>Le diagnostic réalisé dans le cadre de la démarche CTG a montré la nécessité de renforcer les coopérations du RPE avec les micro-crèches privées du territoire, comme avec les accueils de loisirs, les écoles, ou les acteurs institutionnels tels que la PMSI. L'évolution du référentiel des Relais petite enfance et la décentralisation récente du deuxième poste de surveillance permet de donner de nouvelles perspectives de développement au service.</p>
Comité Partagé	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Considérer la fonction relais petite enfance sur l'information, l'orientation et l'accompagnement des familles <input checked="" type="checkbox"/> Accorder et coordonner les initiatives locales en matière de soutien à la parentalité <input checked="" type="checkbox"/> Développer les coopérations avec les ALSH, les micro-crèches et les écoles <input checked="" type="checkbox"/> Développer l'antécédence du Relais petite enfance <input checked="" type="checkbox"/> Relais petite enfance
Comité Partagé	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Familles <input checked="" type="checkbox"/> Associations maternelles à domicile ou en MAM (Maison d'Accueillante Maternelle) <input checked="" type="checkbox"/> sur les 4 communes <input checked="" type="checkbox"/> PMI, ALSH, micro-crèches, écoles, associations de parents d'élèves <input checked="" type="checkbox"/> Relais Jeunes Aveyron
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Relais petite enfance <input checked="" type="checkbox"/> Familles <input checked="" type="checkbox"/> Associations maternelles à domicile ou en MAM (Maison d'Accueillante Maternelle) <input checked="" type="checkbox"/> sur les 4 communes <input checked="" type="checkbox"/> PMI, ALSH, micro-crèches, écoles, associations de parents d'élèves <input checked="" type="checkbox"/> Relais Jeunes Aveyron

Orientations 2 et 3 : Renforcer la cohérence de l’offre des services petite enfance avec les besoins des familles	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Une orientation qui se décline notamment dans le cadre d'un mode d'offre « maternité de la famille » (cf. Action 6) : le RPE aura un rôle de pionnier de projet sur cette action, et d'interlocuteur, permettant de nouer des partenariats autour du projet. Afin de travailler le projet dans la durée, les partenaires de la CTG expérimenteraient dans un premier temps des actions sur un phénomène circulaire (la petite enfance), avant d'étendre les actions (besoins de l'ensemble des familles) sur la durée de la CTG. <input checked="" type="checkbox"/> Ces actions seront à travailler notamment avec les ALSH (nouvelles de familles) des quatre communes (des relais), seront à identifier sur ces structures), les associations de parents d'élèves, et structurer l'animation de la vie sociale comme l'ACAS, sur le Monastère ou association familiale, telles que l'association Familles unies. <input checked="" type="checkbox"/> Le partenariat sera développé avec la PMSI (Protection Maternelle Infantile), qui propose des actions collectives : portage, alimentation,
--	--

<p>Améliorations des enfants... via différentes supports (ateliers/demos, expositions itinérantes). Le Pôle a déjà affiché sa volonté de travailler avec les acteurs du territoire pour proposer ce type d'actions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Le RPE propose prendre appui pour défice et maladie en dérouler des actions sur l'accompagnement du Réseau Jeunesse Aveyron. o Les actions se concerteront en premier lieu sur un accompagnement collectif, l'accompagnement individuel des familles étant déjà bien mené au quotidien par les structures (et le RPE en premier lieu). 	<p>Renforcer les liens et les coopérations entre le RPE et les ALSH, les Accès et les micro-entreprises du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Par exemple, en lien avec l'EPA de Sévérac-Concoules, le RPE participe à la fête du village, via un stand dédié au jeu. Ces moments pourront se dupliquer sur les autres communes, dans le cadre par exemple du Forum des associations, ou de la Fête du jeu sur Drueille-Brousse. o Le RPE procédera contact avec les écoles pour étudier les possibilités d'organisation d'actions partenariales avec les micro-crèches et assistantes maternelles du territoire, en fin d'année scolaire, afin de faciliter la transition entre les accueils petite enfance et l'école. Ces actions se font déjà avec l'école de Sainte-Radegonde. o Informer sur les possibilités de formation des jeunes en matière de baby-sitting, et étudier les possibilités d'organisation de stages baby-sitting sur le territoire avec le réseau Info Jeunes Aveyron qui les organise (un lien sera par ailleurs étudié avec les possibilités de formation BAFA - cf. action 6) <p>Objectif de réalisation : cette évolution des orientations du RPE nécessitera de décliner :</p> <p>définir la répartition du temps de travail dédié à chacune des orientations : travail administratif, gestionnaire, et développement du partenariat, et accompagnage du temps de travail sur l'ensemble (développement des projets sur les périodes plus « courtes » par exemple). Des temporalités qui seront variables suivant la typologie des actions, l'appartenance des sujets et le développement des partenariats.</p> <p>Dans les fonds dédiés (CdF) pour les Relais petite enfance et structures petite enfance pourront être sollicités pour financer les actions partenariales.</p> <p>Mobilisation des moyens financiers, humains et matériels des partenaires de la CTCG.</p>
---	---	--

<p>Interventions d'attribution</p> <ul style="list-style-type: none"> o Nombre et la qualité des projets menés en partenariat à destination des familles o Satisfaction des partenaires quant à l'attribution proposée par le Pôle, petite enfance o Partenaires impliqués dans l'organisation et/ou participation aux actions de soutien à la parentalité initiales partagées avec le Relais petite enfance o Taux de satisfaction des familles participantes (amplitude satisfaction) o Evolution du taux de fréquentation des baby-sitter par les assistantes maternelles et les familles 	<p>Action 2 : Favoriser le maintien (à minima) de l'offre d'accueil individuel et les projets d'installation de nouvelles assistantes maternelles (y compris en MAM)</p> <p>Contexte</p> <p>En 2019, le Pôle accueillait 205 places d'accueil individuel sur les quatre communes. Cependant l'ensemble des disponibilités du Relais petite enfance montre que ce chiffre est largement surévalué puisque les assistantes maternelles ne sont plus que 81 en activité en 2022 (contre 72 en 2014 selon le RPE, soit une baisse de 35% en 8 ans) et ce chiffre devrait même passer à 45 en 2023 selon les projections du Relais petite enfance (RPE).</p> <p>Les assistantes maternelles proposent trois fois plus de places d'accueil que les structures d'accueil collectif présentes sur le territoire, mais leur capacité d'accueil a fortement chuté sur les dernières années.</p> <p>De plus, le nombre d'agacements n'est pas exploité totalement par certaines assistantes maternelles en sous-activité choisie. En effet, sur 23 assistantes maternelles du territoire ayant répondu à une enquête menée dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, en Novembre 2021, 7 seulement ont leur capacité d'accueil n'est pas pleinement exploitée et 3 indiquent qu'elles ont des places disponibles (dont 1 qui a choisi cela volontairement et 2 qui ont des difficultés à trouver un nombre d'heures suffisant). Malgré une baisse de leur nombre, 10 assistantes maternelles sur 23 considèrent que leur activité est en baisse depuis qu'elles exercent de moins.</p> <p>Par ailleurs l'offre d'accueil individuel des quatre communes est aussi confrontée au vieillissement des assistantes maternelles : celles qui partent à la retraite ne sont pas remplacées, ce qui fait que les effectifs diminuent d'année en année. Selon les données de la CdF, près du tiers des assistantes maternelles de Sévérac-Concoules et 2 assistantes maternelles sur 5 de Sainte-Radegonde ont plus de 60 ans. Selon le RPE, sur Sévérac-Concoules, d'août septembre 2023 5 assistantes maternelles vont partir à la retraite.</p> <p>Piste(s) d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> o Faire connaître les métiers de la petite enfance et susciter des vocations o Valoriser le métier d'assistant(e) maternel(l)e tant auprès des familles que des partenaires (santé, éducation, etc.) à l'égard de la petite enfance o Faciliter l'instauration d'assistant(e)s maternel(l)e(s) et des projets de MAM (Mission d'Assistante Maternelle) o Poursuivre l'accompagnement des assistant(e)s maternel(l)e(s) développé par le Relais petite enfance o Renforcer les coopérations avec la FMF o Assistant(e) maternel(l)e(s) à domicile ou en MAM o Candidature à l'agrement
--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Familles (parents de jeunes enfants) et « futurs parents » • Relais petite enfance • Acteurs de l'insertion et de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale,...) • Partenaires de la CTCI • Poursuite du travail de professionnalisation et d'accompagnement des assistantes maternelles du secteur <p>→ Le Relais petite enfance est un atout essentiel pour travailler la professionnalisation des assistantes maternelles sur les territoires. Une réponse est apportée au quotidien aux besoins des assistantes maternelles, avec un service diversifié, via l'accompagnement individuel des professionnelles (administratif, relation avec les parents,...) et les accueils proposés sur chaque commune tous les deux-à-trois-jours.</p> <p>Le RPE développera la sensibilisation des assistantes maternelles sur le droit à la formation : un sujet complexe, car soumis de coquetterie si ces formations se déroulent en semaine ou, contrairement à elles, sont proposées lors des périodes de travail le samedi. Le RPE travaille à lever au maximum cette problématique des différents terrains.</p> <p>Dans le cadre de la formation AEPF (accompagnement éducatif petite enfance), au centre de formation Familles rurales de Rodès les stagiaires sont obligés de faire un stage en structure petite enfance et auprès des assistantes maternelles, ces temps de stage permettent un échange de pratiques qui est profitable au stagiaire comme aux assistantes maternelles accueillantes. Ces temps d'accueil pourront être favorisés, sous réserve de leur faisabilité administrative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le partenariat avec les professionnels de l'emploi et de l'insertion permettra de toucher plus largement des publics en recherche d'emploi, formation, en cours de stationnement de leur projet professionnel, de recréation (ou en réflexion sur le sujet). Cela devrait être plus largement mobilisable, y compris en participant au Forum des métiers (le RPE a par exemple actionné une station de l'emploi, Forum des métiers du Lycée Louis Quétier, de Rodès). ○ Le Relais petite enfance proposera aux assistantes maternelles du territoire de contribuer globalement à l'organisation de ce temps de valorisation du métier, via des témoignages (retour du métier,...) notamment et de nombreux modèles de travail avec le RPE (aller au-delà de la consommation à un service). ○ Les 20 ans de SIVU en 2024 pourront constituer un bon point d'appel pour travailler l'organisation d'un événement重要意义, marquant et fédérant des énergies sur le territoire. La valorisation du métier auprès des assistantes maternelles sera toutefois à développer dans actions de valorisation menée directement auprès des familles (cf. action 8, relative à l'organisation d'un « Mois de la famille »).
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la création / installation de Maisons d'Assistances Maternelles (MAM) <p>○ Les 4 communes sont déjà équipées de ces projets, mais chaque commune étudiera les possibilités dont elles disposent pour soutenir l'installation d'assistantes maternelles ou de Maisons d'Assistances Maternelles, qui sont bien souvent des projets fragiles, qui doivent être accompagnés sur la durée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la création / installation de Maisons d'Assistances Maternelles (MAM) <p>○ Les 4 communes sont déjà équipées de ces projets, mais chaque commune étudiera les possibilités dont elles disposent pour soutenir l'installation d'assistantes maternelles ou de Maisons d'Assistances Maternelles, qui sont bien souvent des projets fragiles, qui doivent être accompagnés sur la durée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage <p>1. Moyens institutionnels, humains et financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage <p>SIVU petite enfance – appui chargé et de coopération</p> <p>Ces actions seront menées dans la continuité des actions déjà entreprises par le Relais petite enfance, et seront conduites sur la durée de la CTG.</p> <p>Concernant les actions de promotion et de valorisation du métier, la mobilisation des partenaires de la CTG s'articule avec le calendrier des actions entreprises à l'échelle de la Ville de Rodès et/ou de l'agglomération (débutement dès 2023).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des actions de promotion / valorisation du métier <p>○ La promotion du métier d'assistante maternelle est inscrite dans les « missions renforçées » du Relais petite enfance. Missions complémentaires qui permettent d'enrichir plus loin sur 3 sujets : possibilité d'aller vers un guichet unique, de mettre en place de l'annexe de procédures pour les assistantes maternelles et la promotion du métier). Si le RPE s'inscrit dans une de ces missions, un bonus financier de 3000€ est attribué par la Caf.</p> <p>○ A l'image de ce qui a été développé par exemple en 2022 sur le territoire de Millau, les partenaires de la CTG souhaiteraient que le Relais petite enfance puisse se « griffer » ou décliner localement une action partenariale à l'échelle de Rodès (en cours de définition) en lien avec l'agglomération avec Pôle emploi, la Mission locale, le Département (PNU), le Relais Petite enfance et les assistantes maternelles du territoire, pour proposer une journalisation suscitant de l'intérêt à l'égard de l'assistant(e) à l'égagement, en s'appuyant sur des témoignages d'assistantes maternelles du territoire, des violences (des existant déjà), pour présenter le métier d'assistant(e) maternelle et favoriser les échanges.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des actions de promotion / valorisation du métier <p>○ La promotion du métier d'assistante maternelle est inscrite dans les « missions renforçées » du Relais petite enfance. Missions complémentaires qui permettent d'enrichir plus loin sur 3 sujets : possibilité d'aller vers un guichet unique, de mettre en place de l'annexe de procédures pour les assistantes maternelles et la promotion du métier). Si le RPE s'inscrit dans une de ces missions, un bonus financier de 3000€ est attribué par la Caf.</p> <p>○ A l'image de ce qui a été développé par exemple en 2022 sur le territoire de Millau, les partenaires de la CTG souhaiteraient que le Relais petite enfance puisse se « griffer » ou décliner localement une action partenariale à l'échelle de Rodès (en cours de définition) en lien avec l'agglomération avec Pôle emploi, la Mission locale, le Département (PNU), le Relais Petite enfance et les assistantes maternelles du territoire, pour proposer une journalisation suscitant de l'intérêt à l'égard de l'assistant(e) à l'égagement, en s'appuyant sur des témoignages d'assistantes maternelles du territoire, des violences (des existant déjà), pour présenter le métier d'assistant(e) maternelle et favoriser les échanges.</p>

Action 3 : Développer la qualité d'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques (handicap...)

Commissariat à l'Égalité et à l'Inclusion	<p>Les communautés partageant de la CTCG disposent de ressources de proximité pour accompagner les enfants en situation de handicap et leurs parents.</p> <p>Les parents d'enfants en situation de handicap peuvent se tourner vers Roder pour accéder à des spécialistes ou des ressources telles que le Centre d'Action Médico-Sociale Psychonc (CAMP), le Centre Médico Psycho-Pédagogique (CAMP), le Centre Médico-Psychologique (CMP), le Service d'éducation Spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Les équipes d'aide pour délivrer un rendez-vous assurée d'un spécialiste ou de deux ressources peuvent être réalisées relativement longue pour les familles.</p> <p>Il devient également de tourner vers Roder pour bénéficié d'un Service de Pédopsychiatre à l'hôpital et faire appelle au réseau pédiatrique qui permet de formier une grille en charge précoce et un accompagnement des familles dès le plus jeune âge de l'enfant.</p> <p>Le Pôle Ressources Accueil Inclusif soutient par la Caf l'accompagnement des services petite enfance et les ALSH du territoire pour permettre aux enfants concourant de s'intégrer dans les structures d'accueil du territoire : des interventions auprès d'enfants, des petits de matières pédagogiques et des temps de travail avec les équipes ont été misées ces dernières années en partenariat avec les structures locales. Cet accompagnement est toutefois dépendant, pas encore, des assistantes maternelles, qui demeurent la première offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire.</p> <p>Par ailleurs, une réflexion est à mener pour bien penser le parcours des enfants en situation de handicap : aujourd'hui l'articulation entre le pédiatre, l'infirmier, et le socialement très difficile. Le lien entre les différents intervenants autour de l'enfant en situation de handicap n'est pas systématiquement fait (généralement, AESH sur temps scolaire, temps de centre, soins extra-sociaux...). C'est bien souvent le parent de gérer les différents intervenants et moins mis en place sur ce chemin des temps.</p> <p>Toutefois, le recrutement des professionnels en charge de l'accès au logement des enfants est problématique : le professionnalisme rencontré est financé à 100% par la Caf sur les temps périscolaires et extra-scolaires, mais de sont les gestionnaires des accueils qui doivent trouver l'animateur pour compléter le taux d'encadrement. Or, ces ressources sont très difficiles à trouver, ce qui vient empêcher le service enfin à ces familles et à leurs enfants. « même lorsque l'on trouve des solutions en se mettant tous autour de la table, c'est alors le risque de faire sur le financement, chacun se débrouiller sur ses terres, et ce qui peut aboutir dans le recours à la personne qui va pouvoir accompagner l'enfant et l'enfant activer, recueillir lors de la phase de diagnostic). Pour les acteurs, l'accompagnement de ces enfants repose fortement sur la structure, il leur est difficile de trouver un soutien extérieur.</p> <p>Ce besoin d'accompagnement constitue un enjeu essentiel pour les familles concernées : dans l'enquête réalisée dans le cadre de cette démarche (505 répondants), 11% des répondants déclarent qu'ils se sentaient mal informés ou accompagnés en matière de santé, et 8% n'avaient informées et/ou accompagnées sur les ressources médico-sociales sur le champ du handicap (ce qui représente 46 personnes dans cette enquête).</p> <p>Faciliter l'accès des enfants ayant des besoins spécifiques au sein des structures d'accueil ou au domicile des assistantes maternelles du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la qualité d'accueil de ces enfants. - Accompagner, former et suivre les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse aux besoins des enfants. - Favoriser le lien entre les différents intervenants en charge de l'accueil et de l'accompagnement des enfants. - Développer l'information des familles sur les ressources existantes et les modalités d'accès de ces enfants sur le territoire.
Public : crise	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants ayant des besoins spécifiques et leurs familles - Professionnels de la petite enfance – Jeunesse du territoire (assistantes maternelles, RRSI, équipes des micro-crèches, ALSH, autres) - Pôle Ressources Accueil Inclusif (PRIAI) - Panorama de la CTG (PRIAI, Caf...) <ul style="list-style-type: none"> - Le Pôle Ressources Accueil Inclusif de l'Avignon (PRIAI) n'intervient pas auprès des assistantes maternelles du territoire. Un travail de communication sera mené auprès de ce public afin qu'elles puissent connaître les différentes organisations pouvant les accompagner dans l'accueil d'enfants à besoins spécifiques (PRIAI, CAMPS, PRIAI). - Ces actions seront organisées par le RPE (réunion d'informations, communication par mail). - Aujourd'hui, il n'y a pas d'aide financière proposée aux assistantes maternelles pour l'accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques, mais un soutien et un accompagnement du PRIAI peut être proposé avec l'accord des parents. - Une Malle Pédagogique du PRIAI destinée aux RRSI et assistantes maternelles pour être empruntée plusieurs mois (gratuitement). Cette Malle propose 9 séances à thème (alimentation, communication, autonomie, émotions, développement sensoriel, motricité). Elles peuvent être empruntées par les assistantes maternelles pour découvrir les sujets, expérimentez du matériels. - Ces mallettes pédagogiques ont été conçues par les micro-crèches du territoire, afin de sensibiliser les équipes à permettre l'utilisation du matériau pour réaliser aux aménagements et adaptations possibles. Cependant, le lien sera travaillé avec les écoles notamment pour le passage en maternelle et vers les ALSH. - Cela peut se traduire par une participation du Référent Santé. Ainsi l'accès de ces structures (ou un relais de la structure et pas de PRIAI) aux équipes éducatives ou première réunion scolaire pour l'enfant. - Cela participera à préparer pour l'accompagnement de l'enfant, et ses besoins (ALSH, maternelle, rythme). - Cela peut permettre par ailleurs aux structures petite enfance de maintenir des places d'accueil pour l'enfant en fonction du temps de scolarisation proposé (l'avenir à temps plein sur la première année - possibilité d'accès en EJE jusqu'à l'âge de 6 ans de l'enfant) et aux collectivités d'améliorer les besoins d'accompagnement à prévoir sur les temps périscolaires (temps de contrôle). - Objectifs : les collectivités renoueront de grandes difficultés pour trouver le personnel en capacité d'intervenir et d'accompagner ces enfants sur ces temps périscolaires (tel financer ces temps dédiés). - Une réflexion pourra être menée entre les 4 communes pour étudier les possibilités de mutualisation d'un personnel formé pour accompagner ces enfants (formation possible via le PRIAI). - Pourraient l'accompagnement par le PRIAI des équipes des micro-crèches et ALSH dans l'accueil d'enfants en situation de handicap, et développer cet accompagnement pour les personnels municipaux en charge des temps de cantine et périscolaire.

- * Le PRAU pourra accompagnier également les ateliers organisés en Aveyron sur les ALSH (uniquement), avec le possibilité de financements de renforts d'encadrement et accompagnement dans la préparation du séjour.
- * Des actions de communication seront mises (à destination des familles et de professionnels de santé (généralistes et spécialistes) pour leur faire connaître les ressources existantes et communiquer sur l'accueil proposé aux parents d'enfants ayant des besoins spécifiques.

Mobilisation des moyens humains, matériels et financiers des partenaires de la CTG.
Mobilisation des Financements CAF / PRAU (présence renforcée...)

Projet

Groupe projet Handicap - délégué chargé de coopération

Ces actions seront menées dès le lancement et tout au long de la CTG

De 2023 les possibilités de coopération avec les Mairies/Sainte Accueils incluant des structures petite enfance seront discutées avec les élus locaux des réseaux organisés sur les communes.

La formation des ALSH et professionnels périscolaires sera envisagée à partir de l'année 2024.

- Evolution du nombre d'enfants ayant des besoins spécifiques accueillis au sein des structures d'accueil ou au domicile des assistantes maternelles
 - Nombre de familles ayant des enfants à besoins spécifiques accompagnés (M. Sabatier des Familles)
 - Satisfaction d'utilisation des Maisons pédagogiques du PRAU
 - Evolution du nombre d'intervenants du PRAU au sein des structures d'accueil (membres ALSH...) jusqu'à atteindre des assistantes maternelles
 - Effectivité de la coopération des Mairies/Sainte Accueils incluant les écoles du territoire

parents qui effectuent une garde pour 2-3 jours par semaine, ou les familles qui cherchent une place d'accueil en cours d'année (solidaire).
Le sujet devra être renouvellement sur la durée de la CTG, en lien notamment avec les perspectives d'arrivées des nouvelles familles : un projet de 120 à 150 nouveaux logements est par exemple en cours d'étude en cœur de ville sur le commune de Sabazac-Concoux, et intégrera un projet de résidence senior. Une grille de référence pour intégrer un projet de micro-crèche ?



En perspective : Étudier les possibilités d'augmentation de l'offre d'accueil petite enfance

Conseil
Président

Le diagnostic de la démarche CTG a mis en évidence les difficultés croissantes que rencontrent les parents pour trouver des solutions de garde pour leurs jeunes enfants, sur les 4 communautés portantes, en raison notamment du développement démographique, comme de la baisse très sensible de l'offre d'accueil des assistantes maternelles.

Les collectivités ne sont pas en mesure aujourd'hui de développer l'offre d'accueil collective, mais peuvent être faciliter l'essor de projets privés.

L'offre d'accueil des micro-crèches privées sera notamment augmentée prochainement sur les structures de Sabazac-Concoux/Doulcet-le-Châtier et Ouvrèges-Balasse, via un agrandissement des locaux (égagement en discussion sur le territoire de Sainte-Radegonde). Cette augmentation de l'offre correspond quasiment à 6 places supplémentaires sur les trois micro-crèches dont l'agrandissement est acté à ce jour.

Cette offre d'accueil privée couvrira toutes les besoins en accueil occasionnel ou partiel : les difficultés apposent en effet les plus marquées pour les

	<ul style="list-style-type: none"> n Un temps de travail dédié pour ces rencontres, à minimum sur les équipes de direction - ce temps sera l'objet d'une élaboration au sein de chaque commune et intercommunale gestionnaires, afin de déterminer le dénominateur commun - le temps minimal que chaque commune et association gestionnaire consacre de façon à très temps - dans le cadre de la gouvernance de la CTG.
Mise en place, financement et suivi des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG. Mobilisation des financements Projets Ados de la Caf et autres financements départementaux (Bourse ADR...)
Financement	<p>Groupe projet Enfance - jeunesse - pilotage changé et de coopération</p>
Environnement	<p>Cette réunion se tiendra régulièrement chaque année, dès le lancement de la CTG, également tous les trimestres (en fonction des échéances communales sur le temps de travail dédié à ces réunions).</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nombre de rencontres organisées chaque année * Nombre et profil des acteurs participants - Analyse de la valeur ajoutée du collectif : actions communes, enseignement de pratiques, mutualisation de compétences...
Indicateurs d'évaluation	
Action 5 : Développer les interventions en direction des adolescents	
Rappel de l'existant sur chacune des communes	
<ul style="list-style-type: none"> * Sur le Monastirin, l'FAGAS accueille trois publics adolescents (su pré-adolescents) Léo 10-11 ans (CM2), la postadolescence, le matin à l'ALSH, l'après-midi à l'espace jeunes - Léo 11-14 ans (10-11 ans) : ils viennent tous les parents qui ont la main. Accueillis dans le cadre de l'espace jeunes, mercredi. - Léo 14-17 ans (plus en autonomie, très fluctuant en termes de fréquentation. Au départ un accueil était assuré tous les vendredis soir et samedis après-midi, mais faute de fréquentation, cet accueil n'a pas été poursuivi. Reste le mercredi, avec un projet photographique appliquée, dans le cadre d'un accueil de loisirs 11-17 ans (pas un footcamp mais un accueil jeunes s). 	
<p>Les acteurs soulignent qu'il est toutefois compliqué de gérer l'accueil entre les différentes tranches d'âge qui n'ont pas les mêmes besoins, ni les mêmes attentes, de ce sont accueillis au sein de l'FAGAS, dans les mêmes locaux, la structure n'offrant pas la possibilité de séparer les équipes d'animation.</p> <p>Il y a aussi une offre de séjours, qui ont du succès, mais pas avec les mêmes jeunes. Ce ne sont pas ceux qui viennent sur l'accueil jeunes.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> * L'LEPA de Mérignac-Concourès accueille également plusieurs publics adolescents : - Un accueil des 11-17 ans les mercredis sont dédiés des vacances scolaires : accueil de loisirs sous pendant vacances, et accès libre (pas obligatoire) sur la mercredi sur la même tranche d'âge (un anniversaire ou deux...) Ces deux dernières années, l'offre a été étendue aux 10-11 ans. 	

Orientations 2 : Consolider et développer l'offre d'accueil et d'accompagnement en direction des enfants et des adolescents

Un collectif d'animateurs jeunesse se réunissait. Il y avait quelques années à l'Institut de l'éducation nationale (IEN) communiqué). L'objectif de ce collectif était de proposer des actions, soit en lien avec les partenariats (par exemple des actions de promotion anéantie à l'Institut de l'éducation nationale autour d'un projet porté par l'UDEN), soit en tant que promoteur d'actions : au moins une action jeunesse commune à l'Institut et à son exemple était possible chaque année par un des deux derniers membres du collectif) était organisée par le collectif.

Il y a donc 4 communautés dans la CGT, des liens serrés entre les acteurs de ces communautés, mais ce n'est pas tout. L'écriture géographique nous facilite des relations interpersonnelles, des échanges sur des thématiques variées, mais ce n'est pas tout. L'écriture géographique nous facilite des relations interpersonnelles, des échanges sur des thématiques variées, mais ce n'est pas tout.

- | | |
|---|--|
| 2ème probabilimétrique | Il n'est pas spécifique aux quatre territoires de la CTG, à l'échelle régionale, le niveau des Provinces et des différentes MRCs. |
| Ligue de l'enseignement | Ligue de l'enseignement, Familles nature... - I sont nés à l'école et échangeaient entre eux dans le réseau départemental et toutefois |
| Fédération des acteurs enfance jeunesse | La création d'un réseau départemental est toutefois présente dans le plan d'actions du Système départemental des services aux familles). |
| Fédérée | l'autonomie, le partage d'expériences et de pratiques professionnelle |
| Valorisant les initiatives locales | Fédérer les acteurs enfance-jeunesse autour d'actions communautaires pour promouvoir les principes de mutualisation. |
| Apprenant les besoins des jeunes du territoire et adapter en fonction les actions proposées | Asymétrique des jeunes du territoire et adapter en fonction les actions proposées |
| Ets nés/nées enfance/adolescence | Directions en Aspects et animation des accueils de loisirs des quatre communautés Ets nés/nées enfance/adolescence |
| Organiser des rencontres des équipes | - en établissement (émission et équipes d'animation) - des accueils de loisirs des 4 communautés (à minima une fois par trimestre). Ces rencontres auront pour objectif de : |
| o | Co-construire des actions en commun (déclinées sur les 4 communautés). Chaque année, au moins une action commune sera organisée par les 5 ALSH. |
| o | Partager les compétences, les pratiques professionnelles. |
| o | Étudier les possibilités de mutualisation, en fonction des projets (exemple sur le transport, les séjours, sur des formations...). |
| o | Renforcer la valorisation des actions menées sur les 4 communautés. |
| Enfin devant s'apporter sur : | o Un partage équitable (un Atch différent pour chaque année). |

Action 4 : Renforcer les coopérations entre les acteurs jeunesse

Un collectif d'animateurs jeunesse se réunissait. Il y avait quelques années à l'Institut de l'éducation nationale (IEN) communiqué). L'objectif de ce collectif était de proposer des actions, soit en lien avec les partenariats (par exemple des actions de promotion anéantie être menées autour d'un projet porté par l'UDEN), soit en tant que soutien pour l'action : au moins une action jeunesse commune à l'Action « FesRaid » (en exemple étant possible quelque chose comme un débat des adultes membres du collectif) était organisée par le collectif.

Il y a donc 4 communautés dans la CGT, des liens serrés entre les deux dernières et un peu moins serrés entre les deux premières. La CGT est donc une structure de type **clan**, mais ce n'est pas structurellement une structure de type **clan**, mais une structure de type **clan**.

Action 5 : Développer les interventions en direction des adolescents

- Rappel de l'existante sur échéance des communautés**

 - Sur le Monastère, l'**FAGAS** accueille trois publics adolescents (ou pré-adolescents)
 - Les 10 - 11 juillet (CMTD) : la puériculture, le matin à l'**FAGAS**, l'après-midi à l'espèce juvénile
 - 15H 11 - 14 2010 : ils viennent manger de sortir les parents qui ont la main. Accueillis dans le cadre de l'espèce juvénile, mercredi.
 - 14H 15 - 17 2010 : plus en autonomie, très fluctuant en termes de fréquentation. Au départ un accès était réservé tous les vendredis soir et certains après-midi, mais toute fin de fréquentation, tel accès n'a pas été poursuivi. Routée au manège, mais avec un projet pédagogique spécifique, dans le cadre d'un accès de l'heure 11-17 ans (pas un fonctionnement « accès jeunes »).
 - Les activités soulignent d'ailleurs qui n'est pas les mêmes besoins, ni les mêmes autorisations : ces dernières sont réservées aux jeunes de l'**FAGAS** alors que les mêmes besoins, la structure n'étant pas la possibilité de débrouiller les équipes d'animation.
 - Il y a aussi une offre de séjours, qui ont du succès, mais pas avec les mêmes jeunes. Ce ne sont pas ceux qui viennent sur l'espèce juvénile.
 - L'**EFA** de **Sainte-Croix-sur-Mer** accueille également plusieurs publics adolescents.
 - Un accès des 11-17 ans : les mercredis sont dédiés des vacances scolaires : accès de toutes âges pendant vacances, et accès libre (peut déclarer) les mercredis sur la même base que dans l'un autre centre (comme l'**EFA**).

	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de la faisabilité sur Sainte Radegonde : locale, emplacement, temporaire... - Enlightenment d'un premier temps d'accueil (mercredi soir) avec les Gaspacho (site de Baieac) - Développement d'une communication spécifique pour faire connaître ces temps d'accueil (par aux adolescents qu'à leurs parents) - Consolider les accueils existants et mettre en place des actions « hors les murs » pour renforcer leur fréquentation (tel celle des accueils à venir) sur les 4 communes : <ul style="list-style-type: none"> - Exemple : organiser un tourisme sur le City-stade (de Monastère, Sébastien-Concoux, Sainte-Radegonde, Dreux-Baieac), des sorties rendront brevetés via le déploiement de barrières dans les quartiers de la commune (démarche d'aller-vers pas spécifiquement dédiée ados, mais qui peut inclure cet objectif, y compris auprès de leurs parents) - Initiative portée sur le Monastère (monastique aussi sur Sainte Radegonde) - Buts de visibilité : la réussite de ces actions dépend des moyens dédiés, des compétences et de la volonté de l'animateur(e) de travailler auprès de ces publics. Il faut une personne dédiée à cet accueil spécifique des adolescent(e)s : un poste à profil « des profils difficiles à recruter, connu(e) des commerçants du poste : travail en solitaire, le week-end... » - Faciliter l'implication des jeunes dans les actions : exercice les impliquer dans l'organisation des séjours. Cela permet de structurer des groupes, de développer la logique du projet... 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de la faisabilité sur Sainte Radegonde : locale, emplacement, temporaire... - Enlightenment d'un premier temps d'accueil (mercredi soir) avec les Gaspacho (site de Baieac) - Développement d'une communication spécifique pour faire connaître ces temps d'accueil (par aux adolescents qu'à leurs parents) - Consolider les accueils existants et mettre en place des actions « hors les murs » pour renforcer leur fréquentation (tel celle des accueils à venir) sur les 4 communes : <ul style="list-style-type: none"> - Exemple : organiser un tourisme sur le City-stade (de Monastère, Sébastien-Concoux, Sainte-Radegonde, Dreux-Baieac), des sorties rendront brevetés via le déploiement de barrières dans les quartiers de la commune (démarche d'aller-vers pas spécifiquement dédiée ados, mais qui peut inclure cet objectif, y compris auprès de leurs parents) - Initiative portée sur le Monastère (monastique aussi sur Sainte Radegonde) - Buts de visibilité : la réussite de ces actions dépend des moyens dédiés, des compétences et de la volonté de l'animateur(e) de travailler auprès de ces publics. Il faut une personne dédiée à cet accueil spécifique des adolescent(e)s : un poste à profil « des profils difficiles à recruter, connu(e) des commerçants du poste : travail en solitaire, le week-end... » - Faciliter l'implication des jeunes dans les actions : exercice les impliquer dans l'organisation des séjours. Cela permet de structurer des groupes, de développer la logique du projet...
Mairie d'Ingrandes-Hameau et Hameau	<p>Prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des moyens humains, financiers et logistiques des partenaires de la CTG - Réflexion et amélioration de la prestation de services Jeunes de la Caf 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe projet Endance - Jeunesse - pilotage chargé et de coopération - Géolocalise cette action sera menée à l'échelle de chaque commune.
Dreux-Baieac	<p>Échec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réflexion a été amorcée en 2023 sur Dreux-Baieac et Sainte Radegonde - Des actions « hors les murs » seront menées sur le Monastère et Sébastien-Concoux dans le lancement de la CTG, mais leur déploiement tout au long de la demande sera permis également dans le cadre des réunions du Collectif Jeunesse (cf. action 4) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectué (étape planification) de la création d'accueil(s) jeunes sur les communes non couvertes - Evolution de la mobilisation des accueils existants (AGUS et EPA) - Géolocalise territoire des actions prévues : nombre d'actions menées « hors les murs » - Nombre de projets portés par les jeunes - Recueil de données de satisfaction des adolescents et de leurs parents sur les actions et services proposés (enquête)
Objectifs d'orientation	<p>Objectifs d'orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir entre les élus et professionnels les objectifs poursuivis (qui est-ce qu'on veut mettre en place : quel accueil, quel objectif éducatif,... ?) - Préciser avec les jeunes leur attente par rapport à ces temps d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Consiste :

Action 6 : Promouvoir les métiers de l'animation et nécessiter les années

Les « Assises de l'animation » organisées sur le Secretariat à la Jeunesse et à l'Engagement, de novembre 2021 à janvier 2022, ont souligné la nécessité de mieux évaluer et les difficultés du recrutement, vécues par le secteur des associations, associations de jeunesse depuis plusieurs années. Une étude réalisée par le Fonds et l'Institut en octobre 2021 montre ainsi que 80% des opérateurs sondés déclarent des difficultés de recrutement à la rentrée 2021.

La crise sanitaire a accéléré le processus, en engendrant une transition des professionnels vers les établissements d'accès à la formation. Le contexte n'est pas nouveau, comme le prouve la hausse tendancielle des BAFA délivrées chaque année (20% entre 2011 et 2018 à l'échelle nationale), en Anglais comme allemand. De nombreux jeunes se détournent de ces métiers, souvent peu valorisés. Néanmoins, l'humilité et l'exercice dans des conditions difficiles (temps perdu, incompréhension,...) ce secteur est essentiel aux familles : accueilli parfois, accueilli de façon le mercredi et pendant les vacances scolaires, les personnes de l'animation sont le échange des enfants quotidiennement, dans un environnement et leur développement de leurs compétences et de leur autonomie.

Les différents temps de renouvellement organisés dans le cadre de cette démarche ont montré que ces sujets étaient préoccupés sur le territoire des quatre communautés pour maintenir, pérenniser et élaborer des accueils de qualité, au bénéfice des enfants et de leurs parents ; du fait de l'explosion des enfants en périnatalogie (naissances essentiellement) et des problématiques croissantes de recrutement (néo-familialisation) qui en sont la conséquence.

Ces solutions temporaires ont été travaillées sur certaines communautés (tentée à l'école annexe d'un quartier) ou en cours (sur Sabatini-Concourto). Des réflexions ont également été menées pour améliorer les conditions de travail sur ces projets, pour éviter d'autant que possible les temps traditionnels. Cependant, plusieurs actions seront entreprises dans le cadre de la CTG pour renforcer l'attractivité de ces métiers, améliorer la rétention du territoire, et faciliter l'accès à la formation et aux possibilités de reconversion du territoire.

- Promouvoir les métiers de l'animation
- Renforcer l'attractivité des fonctions d'animation sur le territoire
- Réinventer les pratiques existantes
- Contribuer au financement des parcours de formation aux métiers de l'animation (BAFA...)
- Étudier les possibilités d'intervention du sein des organismes de formation pour éduquer les futurs professionnels à la dimension culturelle et sociale de leur travail.

- Équipes d'animation des 5 ALSH des quatre communes
- Elus référents enfants/jeunesse
- Jeunes et parents
- Organismes et établissements de formation sur les métiers de l'animation
- Partenaires de la CTG (CAF, Education Nationale, ...)
- Poursuivre les réflexions menées au sein des différentes comités pour mutualiser des missions (accueil périscolaire et extra-scolaire, cantine,...) permettant de proposer des postes plus attractifs : salaires plus attractifs, temps de travail moins fractionné, augmentation du temps de travail.
- Développer des activités de valorisation de métier d'animateur, tant auprès du grand public (jeunes et parents) que des élus locaux.

- Une action festive regroupant les équipes Al-Sai et les jeunes des 4 communautés sera menée chaque année, après les séances d'été.

© Cette action sera transmise en temps réel dans le cadre du Colloque *Journalisme*

- o La préparation de cette action sera l'occasion d'avoir une réflexion et des échanges sur l'organisation globale des temps d'animation et de mettre en avant des métiers et leur rôle au sein des collectivités.
 - o renforcer la connaissance du BAFA et des autres locaux existantes pour les enfants (en particulier pour les Bébés et l'âge 0) : rôles des intervenants, la Cat...
 - rapporter des établissements et organismes de formation (SPE, remuneration - Bac Pro animation au Lycée Louis Guérin, à Rodez, par exemple) et intervenir sur les métiers de l'animation en Aveyron pour étudier avec eux la possibilité d'intégration de professionnels du territoire au sein de ces formations (rôle des formateurs par exemple), proposer des lieux de dialogue prospectives de recrutement.
 - o organisation des moyens humains, financiers et logistiques des partenaires de la CTG
 - projet Enfance - Jeunesse - pilotage changé et de coopération
 - Stratégie à transposer en lien avec les PEDT de chaque commune.
 - o au sein de chaque commune des réflexions sur les possibilités de réalisation de missions dès le lancement de la CTG
 - o première action sur la valorisation des métiers de l'animation sera organisée à l'échelle des contacts avec les établissements et organismes de formation dès 2004
 - o réflexion technique de l'organisation des actions de valorisation des métiers de l'animation festive de fin d'été
 - o nombre de participants et niveau de leur participation sur la valeur ajoutée de ces formations
 - o centre de formation pour enfants accueillant (financement et/ou techniquement) dans leurs locaux de l'évolution de ces fondations sur le territoire des 4 communes : (pédagogie

9

Orientation 3 : Soutenir les parents et les dynamiques d'animation de la vie sociale

Action 7 : Soutenir et développer les dynamiques d'animation de la vie sociale

Contexte, justification

Le diagnostic mené dans le cadre du CTG a montré que les communes étaient animées par une grande richesse associative, mais ne disposaient pas des mêmes ressources pour soutenir les initiatives locales. Les éducateurs qui rencontrent les porteurs de projets des habitants sont actifs, mais de nombreuses associations ont des difficultés à trouver des partenaires ou à faire connaître leur travail.

Ces difficultés existent néanmoins entre les 4 communes : le dynamisme associatif est variable, d'une commune à une autre, mais surtout toutes n'ont pas les ressources pour soutenir cette vie associative.

Sur le Monastier, par exemple, l'Espace de vie sociale dispose de moyens humains et matériels qui lui permet de soutenir les initiatives, de coordonner les démarches lorsque c'est nécessaire et permettre des mutualités des moyens, d'aider et accompagner les associations dans les tâches les plus compliquées pour des bénévoles. Avec le point de vigilance de « ne pas se positionner comme l'association qui gère pour les autres » (verbale, écrit).

Une production d'initiatives, souvent peu coordonnées et insuffisamment valorisées auprès des habitants ; les lecteurs font le constat d'une offre associative très importante (sur les 4 communes, trois aussi plus largement sur le reste de l'agglomération : Ondre-de-Chalosse, Luc-la-Primaube, Rodez...), mais qui peine à mobiliser les habitants sur ce qui leur est proposé.

L'information ne manque pas sur ces différentes initiatives. Les associations engagent beaucoup de moyens pour cela, les collectivités également : fêtes info, bulletins municipaux, panneaux d'information, panneau-podest, sites Internet, portail famille (Sébastac), réseaux sociaux...

Il existe différentes catégories qui donnent de la visibilité aux actions et ressources d'animation de la vie sociale existantes sur les 4 communes :

- Une réunion annuelle inter-associative (programmation des futures activités, gestion des salles...) sur les 4 communes ;
- La coordination associative est inscrite dans les missions de l'Espace de vie sociale du Monastier (AGAS) ;

Un guide des activités de la commune est diffusé sur le Monastier (référence au site d'ordre numérique), avec un calendrier central ; bon retour, attendu par les habitants. Ce guide a été fait aussi sur Sébastac-Concourès, il présente les associations ;

- Sébastac-Concourès a diffusé un flyer tout les trimestres, notamment chez les commerçants ; une communication qui fonctionne bien, mais dont complaisance à gérer (amis depuis deux ans) ;
- Forum@tissus des associations sur chacune des communes ;
- Réseaux de quartiers

<p>Pour instaurer les partenariats de la CTG partageant le constat de leur impact mitigatoire sur la mobilisation des habitants. Cette communication est souvent très éjective, monotone, et trop peu riconnante pour être efficace.</p> <p>Pour les partenariats de la CTG, différents leviers complémentaires pourraient donc être mis en place pour renforcer cette visibilité, et valoriser les initiatives existantes.</p>	
Objectifs partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir le soutien et la valorisation des dynamiques d'animation sociale coopératives par les habitants • Éduquer l'opportunité et la nécessité d'expériences « réussite de vie sociale » • Créer des outils de communication communautaire • Développer des actions spécifiques à destination des nombreux habitants
Principales actions	<ul style="list-style-type: none"> • Porter sur le soutien et la valorisation des dynamiques d'animation sociale coopératives par les habitants • Éduquer l'opportunité et la nécessité d'expériences « réussite de vie sociale » • Porter sur le soutien et la valorisation de projets d'espaces de vie sociale • Porter sur les partenariats de la CTG • Elaborer à l'échelle des quatre communes des guides d'information / communication à destination des habitants sur des thématiques communes (par exemple sur la parentalité, la culture...) • Étude de l'opportunité de nouveaux projets d'espaces de vie sociale <ul style="list-style-type: none"> → Une réunion pourra être organisée avec le Ciel sur les communes de Sébastac-Concourès, Ondre-de-Chalosse et Sainte-Radegonde pour étudier l'opportunité et la faisabilité d'un véritable espace de vie sociale, ou regard des dynamiques déjà existantes. • Mounstre le soutien et la valorisation des dynamiques d'animation sociale expérimentées par les habitants
Principaux résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ciel, association de Sainte-Radegonde a lancé une vraie dynamique, et devient un vrai point d'appui pour communiquer sur le territoire (nous l'imposons des élus locaux) • Le projet « Terrier de Jésusine » sur Concourès pourrait également se développer sous la forme d'un café associatif, accueillir certains adhérents des services communaux comme un dépôt de pain
Principaux risques	<ul style="list-style-type: none"> → Développer des actions spécifiques en direction des nouveaux habitants <ul style="list-style-type: none"> → Sur le Monastier, par exemple, l'ADAS porte un projet d'installation de bancs dans les différents quartiers pour partager sur une initiative un espace (les habitants, avec un siège), faire connaître l'association, expliquer ce qu'il se passe sur la commune. → Ces projets auront vocation à favoriser les échanges entre les nouveaux et anciens habitants
Principaux moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des moyens humains, financiers et logistiques des partenaires de la CTG • Mobilisation de la prestation de services Ciel Animation de la Vie sociale si des projets d'agrement espace de vie sociale sont trouvables
Principaux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe projet Animation de la vie sociale = pilotage, chargé et de coordination
Échéances	<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien aux dynamiques d'animation sociale coopératives avec les habitants sera apporté sur la toute la durée de la Convention

L'étude des projets d'agreements « assistance de vie sociale » sera menée à partir de 2023 sur Sébastien-Concourte et Aveyron
La réalisation des outils de communication commun sera portée en fonction du calendrier des actions concernées (exemple Mois de la famille – Cf. action 8)
Les actions menées en direction des nouveaux habitants seront lancées sur le Monastère dès 2023, et à l'avenir de 2024 pour les autres communautés signataires
<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer de la définition d'études de communication commune - Développement et pérennisation des projets d'animation de la vie sociale sur les quatre communautés (également étude de vie sociale) - Analyse qualitative de la qualité des projets - Nombre d'actions menées en direction des nouveaux habitants

Action 8 : Organiser un « Mois de la famille »

- Le mois à la parentalité et plus largement l'information des familles sur les ressources à leur disposition sont des sujets encore peu investis sur les 4 communautés. Des actions ont été menées par le Rseau parents Aveyron, certaines commençant à être mises également sur le Monastère (AGAS), mais ces actions touchent globalement peu de publics, et les actions peinent à développer la mobilisation des familles.**
- Les initiatives du Rseau petite enfance sont souvent aux familles. Un atelier parents est proposé le matin, matin sur Sébastien-Concourte (sur inscription), ouvert aux autres communautés, sur une thématique avec intervenants.
- L'AGAS a essayé de proposer des cases parents (autour de l'alimentation et du jeu), mais sans à mobiliser. Une rencontre a été organisée avec l'association des parents (APE) d'Elmèze du Monastère pour mieux définir les thématiques à travailler (groupe formation, PSC1, parents-enfants par exemple, atelier autour des jeux en bois). Le jeu de pôles proposés aux Péques a eu un gros succès.
- L'EP4 de Sébastien-Concourte organise également des événements avec l'APE (haloween, carnaval et anniversaire) et avec le comité d'animation pour la Nuit du village, ainsi que des sorties familiales (vendredi soir sur différents thèmes (meilleure pâtisserie, logo maestro, chasse aux œufs autour des Marmel...). Ces actions fonctionnent très bien (exemple haloween), mais sur le sorties + meilleure pâtisserie + plan de 200 personnes sur les sorties haloween).
- Sur Chutte-Binac et Sainte Radegonde, les APE proposent également des actions une dimension animation locale).
- Les partenaires de la CTG font toutefois le constat d'un manque de communication entre les acteurs sur ce sujet-là (l'accès à la parentalité, les actions familles), qui nécessite de développer les coopérations, la mutualisation des actions, pour toucher les familles, au-delà d'un petit noyau de participants.
- La typologie des actions et les leviers pour mobiliser les familles doivent également être travaillées. Certaines thématiques proches, comme Lycée-Parents, développent des actions qui fonctionnent très bien en direction des parents. Ces actions sont organisées par la MJC et le RPE, et mobilisent de nombreuses familles. Il y a donc lieu de s'interroger sur les actions proposées, et les principes d'information-communication.
- Le Rseau parents Aveyron constitue un appui qui peut être mobilisé pour travailler ces actions.

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et faire connaître l'offre de services destinée aux familles - Faciliter l'accès à une information de qualité sur les ressources mobilisées par les familles et les acteurs du territoire - Insulter une réflexion et une dynamique partagées en matière de soutien à la parentalité - Développer des thématiques de discussion et d'échanges avec les parents - Apporter des réponses aux questionnements des familles
Principaux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Familles du territoire - Partenaires de la CTG - Réseau Parents Aveyron
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer l'organisation d'un « Mois de la famille » <ul style="list-style-type: none"> o Des actions dédiées sur toutes les communautés, à différents moments du mois o Un mois où une diversité de « types » d'actions seront proposées, des actions qui relèvent plus de l'animation locale « famille » (jeux, jeu, convivialité,...) des actions en rapport sur un temps culturel (autour du conte, du cinéma, de la musique...), et des actions qui relèvent spécifiquement du soutien à la parentalité (jeux – échange avec des intervenants spécialisés) o Des outils de communication commun : livret-programme, affiche (cf. action 7) o Une première édition qui pourrait s'adosser également aux 20 ans du RPE en 2024, sur la période du printemps. o Exemples d'ateliers : une animation sera proposée aux actions similaires développées sur des territoires proches (programme Rober), afin d'éviter les doublons ou renforcer l'articulation des actions.
Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Cet événement sera organisé par un groupe projet, piloté par le RPE, avec l'appui du Rseau Parents Aveyron, et réunira notamment l'AGAS, l'EP4, les ASH de Chutte-Binac et Sainte Radegonde, l'association Famille rurale de Sébastien-Concourte - Ce groupe projet devra également mobiliser d'autres partenaires locaux, pour la constitution et l'animation d'actions locales, en particulier la PME, les micro-entreprises, associations maternelles, les écoles, les intervenants lecture publique (bibliothèque de Chutte-Binac, intervenants à Lire et faire lire à l'association qui gère le Salon du Livre de la Jeunesse de Sainte Radegonde...), associations culturelles (Dise Drip, Zicabrac à Sébastien-Concourte...), voire des acteurs de l'agroalimentation comme la MJC - Point de vigilance : la mobilisation de ces partenaires implique une sensibilisation en amont de ces acteurs pour leur expliquer le cadre général dans lequel ces actions sont menées
Logistique et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des moyens humains, financiers et logistiques des partenaires Ciel - Mobilisation des fonds patrimoniaux Ciel ou REAAP (Réseau d'Ecole d'Appui et d'Accompagnement des Parents) - Mobilisation du Réseau Parents Aveyron

Action 9 : Développer l'offre culturelle et la valorisation des projets existants	<p>De première édition du groupe projet enfants animés dans le deuxième semestre 2023</p> <p>Une première édition pourtant réalisée aux 20 ans du RPEC en 2024, sur la période du printemps (en fonction des possibilités de mobilisation des partenaires sur un calendrier court) : une expérimentation « modeste » sera lancée en 2024, avant un déploiement de plus grande ampleur les années suivantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotions, aménagements, organisation, etc., participants au « Mois de la Famille » ; nombre et missions des partenaires impliqués - Université et couranture territoriale des actions proposées - Effectivité de la création d'outils de communication commun - Nombre de familles participantes et recueil d'éléments de profil : loge des enfants (mais encore les leurs parents), origine géographique,.... - Chez de satisfaction des familles (mise en place d'un court questionnaire d'assiduité) 	<p>○ celle de l'outil fonctionne bien par exemple avec l'Adoc, le RPEC petite audience</p> <p>○ au Ministère une « bibliothéque » (ou Médiathèque) est en voie de développement (avec le volonté d'en faire un lieu de rencontre, relais de l'Espace de vie sociale)</p> <p>○ une réflexion est en cours sur Sablon-Bélegny-Concourtille pour travailler autour du théâtre à l'unité</p> <p>○ Des initiatives sont lancées dans le cadre du culte associatif de Saint-Rémy-Rabodégoat autour de la lecture et de la poésie, avec les enfants du Conseil municipal d'enfants (projet d'illustration de livres dans le culte associatif)</p> <p>○ Ces lieux peuvent constituer des points d'appui pour travailler différentes formes d'émotions culturelles et temps de rencontre pour les habitants.</p> <p>○ Ces projets servent l'analyse en lien avec les dynamiques d'animations de la ville associée dans le cadre de l'espace de vie sociale du Monastyr, et des relations menées en la matière sur les autres communes - cf. action 7)</p> <p>▪ Poursuivre les partenariats déjà noués avec les acteurs culturels départementaux et étendre de l'implémentation (MJC, le Club par exemple)</p>	<p>Mobilisation des moyens humains, financiers et logistiques des partenaires de la CTG</p> <p>1. Un partenariat Pôlejeu et Réseau</p> <p>Principale</p> <p>Étendue de</p> <p>2. Un partenariat Pôlejeu et Réseau</p> <p>Principale</p> <p>Étendue de</p>	<p>Groupe projet Animation de la vie sociale – pilotage changé et de coopération</p> <p>Ces actions reposent sur les dynamiques et projets déjà existants sur les quatre communes. Elles seront soutenues et accompagnées tout au long de la CTG</p> <p>▪ Evolution de la Réunion des projets existants (Salon du Livre, bibliothèque,...)</p> <p>▪ Développement de projets structurants sur les communes. (exemple : projet de « bibliothèque » ou médiathèque sur le Monastyr)</p> <p>▪ Nombre d'actions menées autour du livre et de la lecture sur les 4 communes</p> <p>▪ Nombre d'événements travaillés en partenariat avec les acteurs départementaux ou structurels de l'agglomération (MJC, le Club, ...)</p>
Objectifs Cultures, Projets culturels	<p>Pour les acteurs, l'offre culturelle n'est pas suffisamment développée sur les 4 communes. L'offre proposée est surtout incarnée par des actions très ponctuelles. Des spécificités ont été proposées par exemple en partenariat avec le MJC de Rabodégoat (salle de théâtre), mais sur des créneaux pas facile pour mobiliser les familles (en semaine) et sur un contenu peu attractif pour une partie des familles.</p> <p>Des initiatives comme le Salon du Livre de Sainte-Bélegny-Courtille inventent un véritable écho sur le territoire et pourraient être mieux valorisées, tout comme l'action des Médiathèques : celle de Druval fonctionne bien par exemple avec l'Adoc, le RPEC petite audience, au Monastyr une « bibliothéque » (ou une Médiathèque) est en voie de développement (avec le volonté d'en faire un lieu de rencontre, relais de l'Espace de vie sociale), une réflexion est en cours sur Sablon-Bélegny-Concourtille pour travailler autour du théâtre à l'unité. Des initiatives sont lancées dans le cadre du conseil municipal d'enfants (projet d'illustration de livres dans le culte associatif).</p>	<p>▪ Soutenir et accompagner les porteurs de projets qui investissent le champ de la lecture publique</p> <p>▪ Valoriser les projets existants</p> <p>▪ Creer une dynamique locale autour du livre et de la lecture</p> <p>▪ Poursuivre les partenariats déjà noués avec les acteurs culturels départementaux et étalement de l'agglomération</p> <p>▪ Les habitants du territoire</p> <p>▪ Partenaires de la CTG et des PEDdT (Projets éducatifs de territoire) communautés</p> <p>▪ Lieux de l'aménagement (dispositif Livre et Film Live)</p> <p>▪ Soutenir et développer les dynamiques locales autour de la lecture publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Des initiatives comme le Salon du Livre de Sainte-Bélegny trouveront un véritable écho sur le territoire et pourraient être mieux valorisées ○ tout comme l'action des bibliothèques : 		
Objectifs Cultures, Projets culturels				

Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CtG

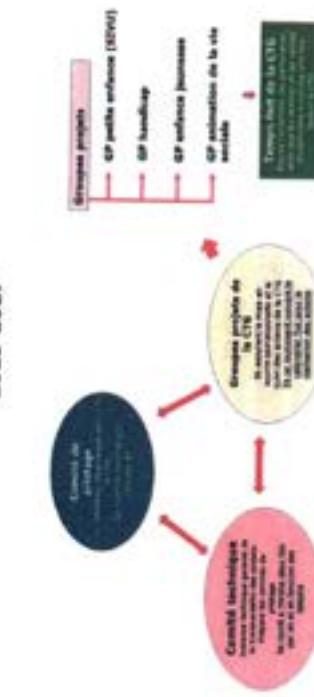
Pour mener à bien les orientations de la Convention Territoriale Générale, les instances dédiées doivent en faire une priorité, via des instances de pilotage, de coordination et de suivi technique. L'organisation définitive vise à favoriser la participation de l'ensemble des parties prenantes à la réussite des actions, à rendre plus efficace leur action et le déroulement des travaux engagés par les partenaires.

L'organisation des instances de la CtG garantira la cohérence des actions et des orientations, pour trouver des meilleures et des meilleures solutions dans la mobilisation des quatre communautés régionales.

Le Comité de pilotage constitue l'instance stratégique, de pilotage de la CtG. Elle sera pour fonction de piloter l'ensemble de la démarche, de mettre en commun les références issues des groupes projets, formaliser des axes et élire force de proposition sur les travaux, évaluations ou à améliorer. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entrepris et en vendredi les conclusions.

La gouvernance de la Convention territoriale globale des communes de Druelle-Baisac, le Monastère, Sainte-Radegonde et Sébazzac-Concourès

2023-2027



Le Comité de pilotage

Composition

Le Comité de pilotage est composé des représentants politiques des quatre Communautés (Maires et élus référents), de la personne en charge de la fonction de Chargé de coordination CtG, et de la Cadre d'allocations familiales de l'Arrépion (Directeur, Responsable du Pôle Partenaires et Coordinateur Technique Territoriale).

En fonction des thématiques traitées, le Comité de pilotage pourra solliciter d'autres acteurs pour participer à ses travaux en qualité de « membres invités ».

23

Accordation

Il est réuni tous l'ensemble des Maires des quatre Communautés, en coordination avec la Cadre d'allocations familiales de l'Arrépion. La La Chargé(e) de coordination sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec les communes et le Caf.

Fonctions

C'est l'instance stratégique, de pilotage de la CtG. Elle a pour fonction de piloter l'ensemble du plan d'action, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des axes et tirer force des propositions sur les travaux entrepris ou à améliorer. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises (à mi-chemin et à la fin de la CtG) et en validera les conclusions.

Organisation

Cette instance se réunit une fois par an.

Seules trente-sept personnes préfèrent un avenir par le Comité technique et celle chargé(e) de coordination de la CtG.

Le Comité technique

Composition

Le Comité technique de la CtG est composé des élus référents des quatre Communautés, du/de la Chargé(e) de coordination, et de la Cadre d'allocations familiales de l'Arrépion.

En fonction des thématiques traitées, le Comité technique pourra solliciter d'autres acteurs pour participer à ses travaux en qualité de « membres invités », en particulier les places des différents groupes projets.

Accordation

La La Chargé(e) de coordination CtG sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec le Caf.

Fonctions

Le Comité technique est une instance d'animation et de coordination des travaux des instances de l'Arrépion, garantie de la cohérence et de la transversalité des actions initiées en réunissant les quatre instances de l'Arrépion entre les différentes instances et le Comité de pilotage de la CtG. Il sera en charge du suivi des projets et de l'évaluation des bilans des actions engagées, de la préservation du budget du Comité de pilotage.

Organisation

Cette instance se réunit à moins deux fois par an en fonction du calendrier de la CtG et au moins les trimestres. Ce comité technique sera préparé au moins et animé par la/la Chargé(e) de coordination de la CtG.

Les Groupes Projets de la Convention Territoriale Globale

Composition

Les groupes sont composés des bénévoles de la CtG, suivant leurs champs d'expertise.

Administrés

Ces groupes sont animés principalement par la/le chargé(e) de coordination de la CtG et second davantage à tout l'ensemble par le/la chargé(e) de la coordination.

24

d'habitation, il s'assure de la cohérence des interventions avec les orientations de la CTO. Il prend compte de l'environnement et du terrains au Comité technique.	
Fonction	
Les groupes projets sont en charge de la mise en œuvre des actions. Ils doivent suivre plusieurs actions de la CTO.	
Organisation	

Les groupes projets ne réunissent aucun élémentaire défini pour chaque action. Lorsque l'action est finalisée, le groupe projet n'a pas vocation à poursuivre ses travaux.

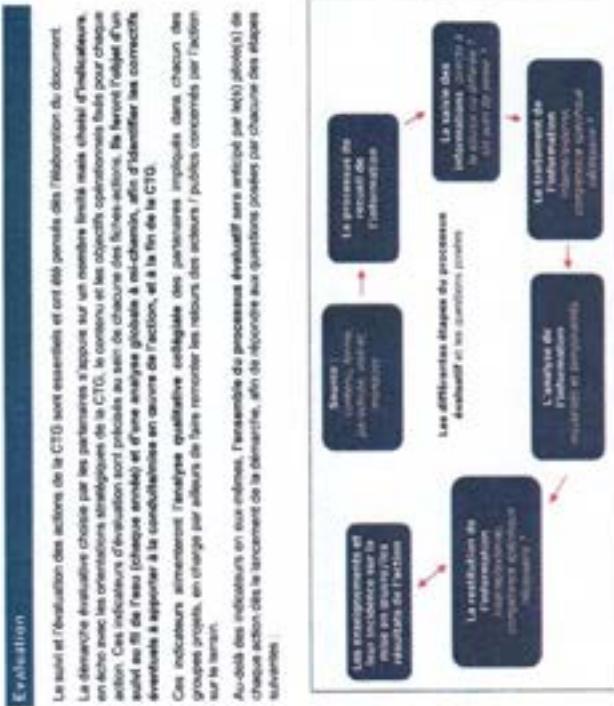
Observation	Action mise en œuvre	Commentaire
1	Réunir le comité de l'offre d'accès et d'accompagnement des enfants et adolescents Action 1 : Veiller et réguler les missions du Région Projet SNU (Auteurisation : RPP : Chargé et de coordination)	
	Action 2 : Fournir le maintien (la réalisation) de l'offre d'accès individuel et les projets d'intervention de nouvelles assistantes maternelles (y compris en MAM)	
	Action 3 : Étudier les possibilités d'augmentation de l'offre d'accès petite enfance	
	Action 4 : Développer la qualité d'accès des enfants ayant des besoins spécifiques (handicap...)	
	Action 5 : Réaliser les coordinations entre les actions	
	Action 6 : Développer les interventions en direction des adolescents	
	Action 7 : Promouvoir les méthodes de l'animation et permettre les postures	
	Action 8 : Soutenir et développer les dynamiques d'animation de la vie sociale	
	Action 9 : Organiser un « Mois de la famille »	
	Action 10 : Développer l'offre culturelle et la valorisation des projets existants	
2		
3		
4		

- La fonction de chargé(s) de coordination**
- Le(s) chargé(s) de coordination CTO assurent un rôle essentiel dans l'animation et la coordination des actions et dynamiques partenariales de la Convention Territoriale globale, tout au long de leur développement et accompagnement sur les fonctions suivantes :
- Appui à la gouvernance : assistance et conseil auprès des élus et des instances de pilotage, implication et animation du Comité de pilotage, du Comité technique et des groupes projets.
 - Animation de la dynamique partenariale (technique, sociale et institutionnelle) : identification et mobilisation des partenaires stratégiques, identification des ateliers, organisation de l'information et de la communication, développement des échanges d'expériences et projets partenariaux.

25

- Organisation et animation de la relation avec les habitants : dérouler les actions sur la mobilisation des habitants (développement, amélioration et renforcement des démarches de concertation et de participation, valorisation des institutions), construction et mise en œuvre d'une stratégie de communication.
- Accompagnement de la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire : assurer des programmes d'actions, accompagner et évaluer les réalisations du CTO.
- Contribution à l'évaluation de la CTO.
- Ville professionnelle : réglementation, évolution des dispositifs, accès à projets.

ANNEXE 5 – Evaluation



Les informations énumérées dans les paragraphes seront consolidées au sein des Groupes Projets, participeront au sein du Comité technique, et seront en débat dans le cadre des rencontres du Comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale.

